



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2024

Le mardi 16 juillet 2024 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, René SUBRIN, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

*Pouvoirs* : M. BARDOUX à D. MULATON, P-J. LAURENT à R. SUBRIN, D. AUROUSSET à D. THORE, A. JULLIARD à O. LAROCHE, M. BOURBON à D. NIORT.

*Absent* : I. FRATELLO.

*Secrétaire de séance* : G. CARRIER

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

Il est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPA**

M. le Maire annonce que les travaux du nouveau siège de la CCPA devraient s'achever en septembre prochain avec un déménagement prévu en octobre.

Il convient donc de modifier l'adresse du siège de la CCPA dans les statuts, qui s'établira ensuite au 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle comme suit : « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »,
- AUTORISE le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la notification de cette décision au Président de la CCPA.

**MODALITÉS DE CONCERTATION SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

M. le Maire expose que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables incite les communes à déclarer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). L'échéance initiale fixée au 31 décembre 2023 a été reportée.

Ces zones visent à identifier les secteurs préférentiels d'implantation de projets selon la source d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie, réseau de chaleur, solaire thermique, hydro-électrique, méthanisation, biomasse...) à partir de données transmises par l'Etat. Les projets de développement sur ces zones seront facilités : simplification administrative, acceptabilité... Les projets de développement hors de ces zones resteront toutefois possibles.

Une procédure de concertation du public est obligatoire dont les modalités sont laissées au libre choix des communes. Les zones proposées doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Elles doivent aussi être soumises au Préfet et à l'avis du comité régional de l'énergie.

Des zones d'exclusion ne pourront être créées que si les zones remontées à l'échelle régionale

permettent de respecter les objectifs régionalisés de production d'EnR.

Les Maires et le bureau de la CCPA ont proposé de s'appuyer sur celle-ci pour prédéfinir des zones en privilégiant le photovoltaïque et le solaire thermique au sein des zones d'activités, toitures de tout bâtiment et bâtiments agricoles à fort potentiel. Ils ont proposé également que la CCPA porte la concertation par la diffusion sur le site internet de la CCPA d'une carte SIG comprenant les zones d'accélération sur les communes concernées, en complément de la diffusion que pourraient faire les communes volontaires. La CCPA pourra aussi aider à la déclaration sur le portail « national cartographique des ENR »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE que la CCPA porte la concertation de la population tout en laissant la possibilité aux communes qui le souhaitent de communiquer en sus par leurs propres moyens,
- FIXE les modalités de concertation comme suit :
  - diffusion sur le site internet de la CCPA d'une carte SIG comprenant les zones d'accélération sur les communes concernées en complément de la diffusion que pourraient faire les communes volontaires,
  - un débat au sein du conseil communautaire devra être organisé à ce sujet avant que chaque commune ne délibère sur les ZAER,
- AUTORISE la CCPA à déclarer, pour le compte des communes qui le souhaitent, les zones d'accélération sur le « portail national des ENR » et apporter les éventuelles modifications ou compléments demandés par le Comité régional de l'énergie, en accord avec les communes concernées,
- AUTORISE le Maire, ou son délégué, à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### CONVENTION DE REVERSEMENT D'UN REMBOURSEMENT SUITE À UN SINISTRE

M. le Maire rappelle que l'école a fait l'objet d'un cambriolage entre le 30 et le 31 octobre 2023, avec des dommages aussi bien pour la partie scolaire qu'au réfectoire. Association en charge de la restauration scolaire, le Ch'tit midi des gones a perdu des denrées alimentaires et s'est fait dérober du matériel. L'association a procédé au rachat de ce qui lui était nécessaire.

M. le Maire propose donc de reverser à l'association la part de l'indemnité de remboursement que doit percevoir la Commune, à savoir 7.477,00 €, qui correspond à la réparation des dommages subis par le Ch'tit midi des gones, soit 1.430,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de reversement,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

#### SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES FAMILLES POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

M. le Maire indique que la bibliothèque va passer à un logiciel de gestion des ouvrages en ligne. En l'absence de fibre à la Maison des Associations, il est proposé de passer par un partage de connexion à partir d'un téléphone portable.

L'Association des familles dont dépend la bibliothèque a ainsi sollicité une subvention pour l'achat de ces équipements ainsi que la formation initiale des bénévoles, représentant un coût total de 1.443 €. L'association va également solliciter le Département à hauteur de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ALLOUE une subvention de 700 € à « l'Association des familles de Sarcey » pour l'achat du logiciel et la formation pour la bibliothèque,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

## CRÉATION DE POSTES

M. le Maire indique qu'il revient au Conseil municipal de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Il rappelle qu'au 1<sup>er</sup> septembre les postes des agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant seront vacants (départ et disponibilité) ainsi qu'un poste d'agent administratif polyvalent titulaire sur un poste à temps complet.

Des appels à candidatures ont ainsi été lancés en conséquence en mai et juin avec notamment le besoin et l'objectif de maintenir 2 services à la cantine durant le temps méridien périscolaire. Le processus de recrutement s'achève et il convient de mettre en adéquation les postes avec les candidatures retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer :
  - au 22 juillet 2024, 1 (un) emploi permanent d'agent administratif polyvalent, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire,
  - au 22 août 2024, 2 (deux) emplois permanents d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, ouverts à tous les grades du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles, catégorie C, à temps non complet à raison de 23h00 hebdomadaire annualisé,
- DIT que ces emplois pourront être occupés de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-8 2<sup>o</sup>, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées. La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant au poste, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs,
- AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer tout document y afférent.

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ Rapport d'activités 2023 de la CCPA

M. le Maire fait part de la validation du rapport d'activités 2023 de la CCPA, communiqué au Conseil municipal et consultable depuis les sites internet de la commune et de la CCPA.

### ➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Feu d'artifice : 2.700,00 € TTC (Féerie)
- Filtres de la centrale d'air de l'école : 1.016,64 € TTC (Sotadec)

Il indique avoir validé la proposition du SYDER pour l'équipement en éclairage public de la zone d'activités de la Noyeraie pour un montant de 22.700,00 € TTC. Ces travaux devraient se réaliser à l'automne et répondront aux attendus de la démarche performantielle.

Il annonce avoir notifié le marché de fourniture et l'acheminement d'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 à Engie, fournisseur retenu par l'UGAP. Il rappelle que l'école sera couverte par ce marché et que les autres sites retourneront au tarif réglementé. Il précise avoir souscrit une option prévoyant 50% d'électricité verte.

Enfin, il indique avoir signé la convention de mandat avec Oralia-Sogimat pour leur confier la gestion locative de l'immeuble du 45 route de la Cave.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### ➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT fait un compte-rendu du chantier qui s'est déroulé la semaine précédente auquel ont participé 9 jeunes de 14 à 16 ans. 2 groupes ont été constitués et ont permis de repeindre les locaux de rangement de la salle des fêtes, de nettoyer les abords du skatepark, les barnums et une partie des marches de l'église. En raison des conditions météo, le graphiste n'est venu que ce jour et était assisté de 3 jeunes. Elle signalera aux agents techniques la nécessité de refixer un garde-corps d'une rampe du skatepark.

Elle a sollicité le conseil des jeunes pour assurer une présence sur le forum des associations.

Elle rapporte sa rencontre avec l'association « le Théâtre des mots » dans le cadre du projet de mise en valeur des croix.

### ➤ Affaires sociales

Ghislaine CARRIER présente le programme préparé à l'échelle de la CCPA pour la Semaine bleue du 30/09 au 06/10 : un atelier de découverte (12 personnes) du Qi Gong sera proposé à Sarcey le mercredi 2 octobre à Sarcey, la troupe SanBéthéâtre donnera une représentation le dimanche 6 octobre à Sain Bel. Le CCAS se réunira à la rentrée pour préparer l'information et l'organisation de cette semaine bleue.

### ➤ Bâtiments

Ghislaine CARRIER informe que suite à l'autorisation du Maire, GRDF prévoit de réaliser des travaux dans le clocher de l'église pour sécuriser l'accès à leur concentrateur.

Elle ajoute que les travaux de relampage de la mairie devraient s'achever cette semaine.

Elle confirme la participation d'un agent aux formations d'habilitation électrique.

Ghislaine CARRIER rappelle la réunion avec le maître d'œuvre sur la réhabilitation de l'épicerie le vendredi 2 août à 15h00 sur l'avant-projet sommaire, que M. le Maire présente. Il précise que des ajustements pourraient être réalisés suite aux rendus des études techniques (sol, structure, amiante).

### ➤ Urbanisme/Voirie

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- rue de la Noyeraie : DP accordée pour Panneaux photovoltaïques
- chemin du Guicher : DP accordée pour réfection d'une toiture d'un bâtiment annexe
- chemin de Fontlavis : DP accordée pour démolition d'un mur pour création d'un accès

Daniel MULATON annonce que la CCPA procédera à une fauche d'ambrosie sur des voies communautaires la semaine prochaine. Le fauchage des voies communautaires devrait être avancé à début septembre ; celui des voies communales sera certainement avancé également.

Il confirme avoir relancé également la CCPA pour la finition des travaux de la route de Magny.

Il fait également part d'une résurgence d'eau sur un chemin rural à Baudy.

### ➤ Affaires scolaires/Espaces publics

En l'absence de Mickaël BARDOUX, M. le Maire indique que quelques petits travaux sont à prévoir à l'école durant l'été à d'ici la fin d'année, suite aux remontées des agents communaux et des enseignantes. Il précise que les agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant feront leur prérentrée le mercredi 28 août, un jour avant les enseignantes.

Il annonce le passage du jury du fleurissement des Pierres dorées ce jeudi 18 juillet.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Intercommunalité

Ghislaine CARRIER fait part d'une sollicitation de la CCPA pour relayer au mieux les informations sur les dispositifs d'aides à la rénovation du logement en s'appuyant sur les agents d'accueil, les CCAS, les élus et agents en charge de l'urbanisme.

M. le Maire souligne quelques sujets abordés lors du conseil communautaire CCPA du 4 juillet : actualisation des instances suite au renouvellement municipal de Fleurieux-sur-l'Arbresle, décisions modificatives, Il revient sur le schéma d'optimisation des déchets validé lors de cette réunion : la collecte en porte à porte est maintenue au temps que faire se peut avec une fréquence réduite pour les ordures ménagères à partir de 2026 sur la commune, aménagement des points de regroupement avec des conteneurs enterrés/aériens, poursuite des efforts sur le compostage (composteur partagé, composteur individuels, conteneurs...)

M. le Maire partage l'avancement de la démarche performantielle qui ne pourra pas être achevé fin juillet puisque l'ensemble des luminaires n'a pas pu être fourni. 60% sont néanmoins posé ; il reste à réaliser la Noyeraie, la Chana, la rte de St Romain, le Mas.

### ➤ Divers

M. le Maire soumet au Conseil le projet d'appel à manifestation d'intérêts préparé par les services de la CCPA afin de recueillir des candidatures pour le projet de commerce. Il sera diffusé par la Commune et la CCPA sur leurs différents supports.

Il rappelle les dates à retenir d'ici la rentrée.

- Concours de la municipalité : dimanche 25 août
- Feu d'artifice : vendredi 30 août
- Accueil des nouveaux arrivants et forum des associations : samedi 7 septembre matin.

La séance est levée à 22h45.

Olivier LAROCHE  
Maire



Ghislaine CARRIER  
Secrétaire de séance



